

206C1181
FR0000035719-FS543

16 juin 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

(Eurolist)

Par courrier du 7 juin 2006, reçu le 9 juin, complété par un courrier du 14 juin, l'Autorité des marchés financiers a été informée par la Société Africaine du Fleuve¹ - SAF - (20, avenue de Fontvieille, BP 618, MC 98013 Monaco Cedex) qu'au 31 mai 2006, elle ne détenait plus aucun titre de la société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR - EEM.

Cette déclaration matérialise un franchissement des seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EEM par rapport à la dernière situation publiée sous D&I 204C1608 en date du 23 décembre 2004.

¹ Société civile particulière monégasque.